GÉNÉRATIONS MOUVEMENT
Fédération Départementale du Haut-Rhin (ARFD 68)
Siège : 9 rue de Guebwiller 68023 COLMAR

Adresse postale : Générations Mouvement 68
Mme Pierrette BONJEAN – 8 rue Mittelhardt 68740 BALGAU
Tél. 03 89 48 58 85 - 06 81 24 63 95
bonjean.j-p@hotmail.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 octobre 2020,

tenue à huis clos par les membres du Conseil d'Administration dans le respect des règles sanitaires en vigueur, dans les locaux de la MSA, 9 rue de Guebwiller - 68000 COLMAR (report de l'AGO prévue le 13 mars 2020 pour cause de confinement en raison de la pandémie de la COVID-19)

L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration de Générations Mouvement – Fédération Départementale du Haut-Rhin, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par la Présidente.

Conformément à l'ordre du jour figurant sur les convocations, les résolutions suivantes ont été successivement soumises au vote de l'assemblée.

Première résolution :

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 16 avril 2019 à Sainte-Croix-en-Plaine, les membres présents approuvent son contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport financier ainsi que le rapport des réviseurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le budget prévisionnel 2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au trésorier Rose Blanche DUPONT de sa gestion et décide d'imputer le résultat positif de 10 278,83 € de l'exercice, au compte REPORT A NOUVEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide de reconduire en qualité de réviseurs aux comptes de l'exercice 2020 les deux personnes qui s'étaient proposées pour l'exercice 2019, soit :

- Mme Marguerite DITNER
- Mr Nicolas SCHNOEBELEN

Mme Pierrette Bonjean, Présidente, se charge de les contacter et de leur proposer cette reconduction. Nos statuts ne précisent pas de limite de temps pour occuper cette fonction et comme ils ne sont pas membre du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale, leur nomination est valide sous réserve de leur acceptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil, l'assemblée générale propose de maintenir à 6,50 € le montant de la cotisation annuelle par membre pour l'année 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

Après lecture du rapport d'orientation par la Présidente, l'assemblée approuve ce rapport et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour sa mise en œuvre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Au sein du Conseil d'Administration,

- L'Assemblée Générale prend acte d'aucune démission.

- L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée au terme du mandat de :
    - Pierrette Bonjean
    - Annie Demangeat
    - Rose-Blanche Dupont
    - Yolande Gsell

- L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de la mission de Mme Pierrette Bonjean, Mme Annie Demangeat, Mme Rose-Blanche Dupont et Mme Yolande Gsell, pour un mandat d'une durée de trois exercices, prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023.

-L'Assemblée Générale approuve l'arrivée d'une nouvelle membre, Mme Annette Danner, déjà coopté depuis plusieurs mois, pour un mandat d'une durée de trois exercices également.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La fonction de chacun des membres du Conseil d'Administration a été définie lors de la réunion de ce dernier qui a suivi immédiatement l'Assemblée Générale.

Septième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mme Pierrette BONJEAN ou à toute personne qui se substituerait à elle, pour effectuer les formalités légales liées à la modification de la composition du conseil d'administration et des fonctions des administrateurs au sein de celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire est levée à 12h00.

La Présidente

La Trésorière | La Trésorière Adjointe

Le Secrétaire Général | La Secrétaire Générale Adjointe